



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CA

Beschaffungskonferenz des Bundes
Conférence des achats de la Confédération
Conferenza degli acquisti della Confederazione

Conférence des achats de la Confédération (CA) Rapport de gestion 2019

Berne, juin 2020

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	CA: composition et tâches	3
3	Activités de la CA en 2019	4
4	Activités du comité directeur en 2019	4
5	Activités des groupes de travail et des groupes techniques	5
5.1	Groupe de travail rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération.....	5
5.2	Groupe technique Durabilité des marchés publics	5
5.3	Comité de formation et de perfectionnement de la CA	6
5.4	Groupe de travail IDA BIL.....	6
5.5	Groupe de travail Questions juridiques liées au droit révisé des marchés publics	7
5.6	Groupe de travail CA – BFEG sur l'égalité salariale dans les marchés publics	7
6	Thèmes et projets	8
6.1	Révision du droit des marchés publics	8
6.2	Rapport en réponse au postulat Golay	9
6.3	simap.ch	9
6.4	Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045	10
6.5	Interventions parlementaires	10
6.6	Formation	10
6.7	Collaboration avec la KBOB	10
6.8	Participation à la CMCC	11
6.9	Prévention de la corruption	11
7	Perspectives 2020	11
	Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2018	12
	Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics	12

1 Avant-propos

Le présent rapport présente les activités de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour l'année 2019.

Les services d'achat centraux de la Confédération ont par ailleurs établi leur premier rapport annuel conjoint en septembre 2019. La CA en a coordonné la publication¹.

2 CA: composition et tâches

La CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

La CA remplit en particulier les **tâches** suivantes:

- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut émettre des recommandations ou des directives à cet égard;
- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale;
- elle se fonde sur les principes du développement durable et crée des instruments et des conditions générales qui favorisent le développement durable dans le cadre des procédures d'achat;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (e-procurement), en exploitant notamment la plate-forme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible;
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération;
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

La CA se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), des représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération - à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL, de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (UPIC), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y ont le statut d'observateurs. Le Contrôle fédéral des finances (CDF), qui avait également le statut d'observateur, s'est retiré de l'organisation en automne 2018. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de Suisse italienne.

Depuis 2017, la CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA

¹ Voir chap. 5.1 et annexe 1.

et des directeurs des services d'achat centraux que sont armasuisse et l'OFROU.

Chargés d'aborder des thèmes spécifiques, les **groupes de travail et les groupes techniques** suivants² sont intervenus au cours de l'année 2019:

- Groupe de travail Rapport annuel conjoint
- Groupe technique Durabilité des marchés publics
- Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL)
- Comité Formation et perfectionnement de la CA
- Groupe de travail Questions juridiques liées au droit révisé des marchés publics
- Groupe de travail CA – BFEG sur l'égalité salariale dans les marchés publics

Rattaché à l'OFCL, le **bureau de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers que celle-ci doit traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, donne son avis sur différents thèmes, assure la coordination des questions politiques et stratégiques entre les divers acteurs et suit les développements en matière de marchés publics. En outre, il assume la direction des groupes de travail et des groupes techniques ou y participe, et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Il dirige en outre le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale.

3 Activités de la CA en 2019

En 2019, la CA s'est réunie deux fois en plénière, le 4 juin et le 21 novembre.

Elle a, en particulier, traité des thèmes suivants:

- suivi de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), notamment des débats sur le projet de loi par les Chambres fédérales;
- suivi de la révision de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP);
- prise de connaissance de l'abandon du projet simap2019, qui devait aboutir au remplacement de la plate-forme simap.ch actuelle;
- adoption de la notice «Mandats publics d'impression: motion Müri 17.3571 « Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses»;
- prise de connaissance des avancées du postulat Golay 16.4074 «Pour des services d'achats centraux efficaces»;
- approbation du rapport de gestion de la CA 2018.

4 Activités du comité directeur en 2019

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue:

- il a approuvé le mandat du groupe de travail CA- BFEG sur l'égalité salariale dans les marchés publics le 12 février 2019;

² Voir chap. 5.

- il a approuvé le premier rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération sur les marchés publics;
- il a confié à un groupe de travail l'élaboration d'une clause contractuelle type obligeant les soumissionnaires à informer immédiatement l'adjudicateur en cas de cyberattaques.

5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

5.1 Groupe de travail rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

Sur la base d'une recommandation de la Délégation des finances (DélFin), le Conseil fédéral a, en 2018, chargé la CA de coordonner l'élaboration d'un rapport annuel conjoint des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération (armasuisse, OFROU et OFCL) sur leurs acquisitions et de le publier. Ce rapport devait être établi sur la base du modèle de rapport de l'OFROU. En 2019, un groupe de travail composé de représentants des services d'achat centraux armasuisse, OFROU, OFCL et Centrale des voyages de la Confédération, ainsi que du secteur Controlling des achats et du bureau de la CA a préparé le premier rapport annuel conjoint pour l'année 2018 (*annexe 1*). Ce rapport fournit des informations sur les prestations (travaux de construction, biens et services) acquises en 2018 par les services d'achat centraux dans leur domaine de compétence. Il montre en outre les aspects fondamentaux du domaine des marchés publics. Le rapport a été soumis au comité directeur de la CA en vue de son approbation en août 2019 et publié le 20 septembre 2019. Il a été publié sur le site Internet de la CA³ en même temps que les rapports 2018 sur le controlling des achats de l'administration fédérale.

5.2 Groupe technique Durabilité des marchés publics

Au mois de mai 2017, la CA a institué le groupe technique Durabilité des marchés publics sur la base de l'art. 26 de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) et du ch. 2.3 du règlement de la CA du 1^{er} janvier 2017. Ce groupe soutient la CA en élaborant des bases et des instruments pour promouvoir la durabilité des marchés publics conformément à l'article exprimant le but de la LMP révisée et en se chargeant de leur mise en œuvre. Il exerce également des activités de communication. En 2019, le groupe s'est réuni à quatre occasions. La responsable du groupe, Sibyl Anwander, ayant quitté l'OFEV fin juin 2019, le comité directeur de la CA a nommé Christoph Flückiger (OFCL) à la tête du groupe technique. Réuni pour sa 8^e séance, le groupe technique a salué le travail dévoué de M^{me} Anwander et accueilli M. Flückiger dans ses nouvelles fonctions.

En collaboration avec le secrétariat de la KBOB, l'OFCL et le service Marchés publics écologiques de l'OFEV, le groupe technique a entamé les travaux sur une plate-forme de connaissances sur les marchés publics durables (PAP). Cette plate-forme

³ [Conférence des achats de la Confédération > Services d'achat > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](#)

vise à exploiter les possibilités offertes par l'harmonisation de la législation sur les marchés publics aux niveaux fédéral et cantonal⁴. Commune à tous les échelons éta- tiques, elle doit fournir à tous les services d'achat des informations uniformes sur les marchés publics durables. De plus amples informations sur ce projet sont présentées sur le site Internet de la CA.⁵

S'appuyant sur la norme ISO 20400, le groupe technique a commandé une matrice de pertinence pour les 19 groupes de produits les plus importants. La matrice de per- tinence⁶ indique tout au long du cycle de vie des produits quels critères économiques, sociaux et écologiques ont une pertinence élevée, moyenne ou faible. Sur cette base, elle présente des pistes d'action possibles. En outre, le groupe a également lancé un projet sur le thème des coûts du cycle de vie, qui doit servir de base à des recom- mandations pour les acheteurs.

5.3 Comité de formation et de perfectionnement de la CA

Le comité de formation et de perfectionnement de la CA s'est réuni en session ordi- naire les 16 mai et 23 octobre 2019. Il a discuté des thèmes suivants:

- Rétrospective sur l'année écoulée et certificat «Connaissances fondamentales des marchés publics» 2018
- Aperçu de l'année en cours et des derniers certificats en 2019
- Perspective pour les nouveaux cours et formations à partir de 2020
- Informations sur les différents projets:
 - révision LMP: mesures de mise en œuvre et de formation prévues (magazine électronique et ateliers d'information)
 - brevet fédéral de «spécialiste des marchés publics»: nouveaux cours préparatoires selon les spécifications de l'organisme responsable <https://www.iaoeb.ch>
 - apprentissage en ligne: promotion et projets prévus

Les certificats, formations et autres projets sont élaborés et mis en place par le centre de compétences des marchés publics (cf. art. 27 Org-OMP).

5.4 Groupe de travail IDA BIL

Le groupe de travail IDA BIL a commencé ses activités officielles en 2019. Les bases nécessaires (notamment le règlement d'organisation du groupe IDA BIL) ont été adoptées par le comité directeur de la CA à la fin de 2018.

Composé de représentants des trois services d'achat centraux que sont armasuisse, l'OFROU et l'OFCL, le groupe de travail IDA BIL a organisé des séances trimes- trielles. D'une part, il a présenté les derniers développements des programmes SU- PERB (SUPERB@BIL) et Systèmes ERP D/ar ainsi que les activités connexes dans les processus d'assistance ayant trait aux acquisitions, à l'immobilier et à la logistique

⁴ Voir chap. 6.1.

⁵ [Conférence des achats de la Confédération > Plate-forme PAP](#)

⁶ <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/wirtschaft-konsum/fachinfo-daten/relevanzmatrix.pdf.download.pdf/relevanzmatrix-gesamt.pdf> (en allemand).

(entre autres, les résultats du groupe de travail «Harmonisation des procédures d'acquisition»). D'autre part, groupe de travail IDA BIL a été utilisé comme une plate-forme d'échange pour donner des informations sur d'autres sujets tels que la révision de la LMP et de l'OMP.

À l'avenir, le groupe de travail IDA BIL continuera à servir de comité spécialisé (civil et militaire) pour garantir l'uniformité technique et systémique des processus de soutien ayant trait aux acquisitions, à l'immobilier et à la logistique dans l'administration fédérale, mais aussi de comité de pilotage pour les projets liés aux processus de soutien (SUPERB et Systèmes ERP D/ar).

En outre, le groupe IDA BIL a la compétence de décider des questions stratégiques, professionnelles, techniques et organisationnelles des processus de soutien BIL. Il offre ainsi à toutes les parties concernées des possibilités idéales et constructives de se positionner de manière optimale et coordonnée pour les défis à venir dans les processus de soutien BIL.

5.5 Groupe de travail Questions juridiques liées au droit révisé des marchés publics

Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exécution de la législation révisée sur les marchés publics, un groupe de travail, composé de juristes spécialisés faisant partie des membres et des observateurs de la CA, a analysé les dispositions sujettes à interprétation de la législation révisée sur les marchés publics. L'objectif était de promouvoir une conception commune des nouvelles dispositions du droit révisé en vue de son entrée en vigueur. Les travaux ont été achevés à la fin de l'année 2019.

5.6 Groupe de travail CA – BFEG sur l'égalité salariale dans les marchés publics

En février 2019, le comité directeur de la CA a adopté le mandat du groupe de travail CA – BFEG sur l'égalité salariale dans les marchés publics. Celui-ci est chargé d'analyser les lacunes et d'identifier les besoins de réglementation et d'adaptation en matière de contrôle et de preuve concernant l'égalité salariale dans les marchés publics résultant de la révision totale de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes et de la loi fédérale sur les marchés publics. Le groupe de travail a commencé à examiner les bases légales, les formulaires de déclaration de soumissionnaires de la CA et les instruments développés par la CA et le BFEG (à savoir les lignes directrices, les fiches d'information, les informations de fond et leur site Internet respectif). La priorité était d'identifier le besoin de réglementation pour la révision de l'ordonnance sur les marchés publics et de l'intégrer dans les travaux en cours. L'analyse ainsi que la révision des déclarations et des instruments se poursuivront en 2020.

6 Thèmes et projets

6.1 Révision du droit des marchés publics

La révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP / OMP) transpose dans le droit national l'accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (AMP 2012), qui est contraignant pour la Suisse. En outre, la révision avait pour objectif principal d'harmoniser autant que possible et lorsque cela était pertinent les législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics. La répartition des compétences entre Confédération et cantons est préservée.

Le groupe de travail paritaire AURORA, composé de représentants de la Confédération et des cantons, a élaboré les bases légales nécessaires à l'harmonisation de la législation sur les marchés publics au niveau de la Confédération (LMP) et des cantons (AIMP).

Compte rendu du point de vue de la Confédération:

Après l'adoption du projet de LMP par le Conseil national et le Conseil des États à la fin 2018, les divers points de désaccords qui subsistaient ont été discutés au sein des commissions de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) et du Conseil des États (CER-E) au début 2019 et aplatis dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences. Le 21 juin 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont finalement adopté à l'unanimité révision totale de la LMP⁷, adoptant également à l'unanimité l'AMP 2012⁸.

À la suite de ce vote clair du Parlement en faveur du projet de loi, les travaux sur les dispositions d'exécution au niveau fédéral ont été amorcés. Après consultation des offices, le projet d'ordonnance (OMP) a été soumis pour consultation à la CER-N et à la CER-E, respectivement les 5 et 14 novembre 2019. La DéfIn et les commissions des finances du Conseil national (CdF-N) et du Conseil des États (CdF-E) ont également débattu du projet d'ordonnance, respectivement le 25 novembre 2019 et les 9 et 10 décembre 2019.

Le dossier a été soumis au Conseil fédéral pour approbation en février 2020. La loi et l'ordonnance révisées sur les marchés publics devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Un des principaux objectifs de la révision de l'ordonnance était de poursuivre l'harmonisation, largement réalisée, des législations fédérale et cantonales sur les marchés publics au niveau de l'application également. Au cours de l'année sous revue, des mesures supplémentaires ont été prises pour mettre en œuvre la loi révisée. Des discussions ont par exemple été entamées avec la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) en vue

⁷ [Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics \(LMP\), FF 2019 4505](#)

⁸ [Arrêté fédéral du 21 juin 2019 relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC, FF 2019 4413](#)

de coordonner et d'harmoniser les mesures de mise en œuvre à tous les niveaux de l'État.

Compte rendu du point de vue de la DTAP:

Après sept ans de travaux sur l'harmonisation en parallèle de la LMP et de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), les bases légales ont finalement été adoptées. En ce qui concerne les cantons, l'AIMP révisé⁹ a été adopté à l'unanimité le 15 novembre 2019 et entrera en vigueur dès que deux cantons y auront adhéré. Les premières adhésions sont prévues à la fin de l'année 2020.

Les niveaux politique et technique de la DTAP ont été étroitement impliqués dans le processus et ont ainsi pu influencer sa conception. Ce travail intensif a porté ses fruits, et il ne subsiste que quelques différences entre la Confédération et les cantons, la plupart en raison d'autres dispositions légales.

Maintenant que les bases juridiques sont établies, l'exécution doit, elle aussi, être abordée conjointement. Un dialogue soutenu entre la Confédération et les cantons et entre les cantons eux-mêmes sera poursuivi. Cela permettra de garantir une harmonisation parallèle dans la pratique également.

6.2 Rapport en réponse au postulat Golay

Le postulat 16.4074 Golay «Pour des services d'achats centraux efficaces» a été adopté par le Conseil national le 17 mars 2017 et son traitement, confié à la CA. L'auteur du postulat invitait le Conseil fédéral à présenter au Parlement un rapport exposant les moyens qu'il comptait mettre à la disposition d'armasuisse et des autres services d'achat centraux, afin que les acquisitions de la Confédération puissent être effectuées avec la rigueur, la rapidité et l'efficacité voulues.

Le rapport correspondant a été adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019. Celui-ci a chargé la CA et les services d'achat centraux de l'informer de l'efficacité des mesures exposées et de prendre les mesures de pilotage nécessaires jusqu'à la fin de l'année 2020. Le rapport a ensuite été présenté aux commissions des finances du Conseil national et du Conseil des États.

6.3 simap.ch

Durant l'année sous revue, la Confédération, les cantons et les communes ont publié sur simap.ch des appels d'offres et des adjudications pour une valeur totale de près de 17,5 milliards de francs. La plate-forme Internet est exploitée par le SECO en tant que prestataire de services sur mandat de l'association simap.ch. Il relie plus de 3000 services d'achat à plus de 50 000 fournisseurs. Plus de 20 000 utilisateurs consultent le système chaque jour. Simap.ch revêt donc une importance indéniable pour l'économie.

⁹ Les documents concernant l'AIMP sont disponibles sur: <https://www.dtap.ch/fr/dtap/concordats/aimp>.

Les travaux relatifs au projet simap2019 visant à substituer la plate-forme existante ont été interrompus au cours du premier semestre 2019 d'un commun accord entre l'association simap et le fournisseur. À la place, le comité de simap.ch a élaboré, au second semestre 2019, une nouvelle stratégie pour l'association incluant la création d'une nouvelle plate-forme Internet, processus auquel un représentant du bureau de la CA a également participé.

6.4 Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045

La motion Graf-Litscher 14.3045 demandait la création d'une base légale prévoyant que «tous les marchés selon la LMP excédant 50 000 francs soient publiés au moins une fois par an sous une forme permettant une lecture automatisée». La révision de l'OMP permet de créer la base légale correspondante pour le 1^{er} janvier 2021. Les travaux préparatoires sont coordonnés par des collaborateurs du secteur Controlling des achats (SCoA) et du bureau de la CA. La conception de la liste conformément aux exigences visées dans la motion a été largement achevée en 2019. À la fin de l'année, la procédure de consolidation avec les autres grands services d'achat de la Confédération a été définie pour 2020.

6.5 Interventions parlementaires

Les principales interventions parlementaires concernant les marchés publics se trouvent à l'*annexe 2* ainsi que sur le [site Internet de la CA](#)¹⁰.

6.6 Formation

Le Centre de compétence des marchés publics (CCMP) est chargé de concevoir et d'organiser des cours en français et en allemand sur les marchés publics de la Confédération. En 2019, près de 1600 personnes ont suivi plus de 60 cours et événements différents sur les axes thématiques liés au processus d'acquisition.

Les deux grands projets en cours ont franchi des étapes importantes:

- En mai 2019, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a adopté le règlement et d'examen du brevet fédéral de «spécialiste des marchés publics».
- En octobre 2019, la première mesure de formation pour la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics a été lancée sous la forme du magazine électronique.

6.7 Collaboration avec la KBOB

Durant l'année sous revue, la collaboration entre le bureau de la CA et le secrétariat de la KBOB s'est intensifiée. Les deux organes ont ainsi pu échanger sur des thèmes d'intérêt commun. Le secrétariat de la KBOB a participé à l'élaboration de la révision de l'OMP, en particulier des dispositions relatives aux concours et aux mandats d'étude.

¹⁰ <https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/oefentliches-beschaffungswesen/parlamentarische-vorstoesse.html>.

6.8 Participation à la CMCC

En 2019, le bureau de la CA a participé aux séances de la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CMCC), intervenant notamment sur l'état du processus d'adoption par le Parlement de la révision de la LMP et sur le développement des négociations internationales dans le domaine des marchés publics.

6.9 Prévention de la corruption

En 2019, l'OFCL a été officiellement intégré au Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption, dans lequel sont également représentés armésuisse, l'OFROU, le DFAE et le SECO. La principale activité du groupe de travail a été l'élaboration d'une stratégie anticorruption du Conseil fédéral pour la période 2020 à 2024, qui formule les objectifs et les mesures de la Confédération pour la prévention, la détection et la répression de la corruption aux niveaux national et international. Le projet de stratégie doit être soumis à la consultation des offices en 2020 puis au Conseil fédéral pour adoption.

7 Perspectives 2020

En 2020, les travaux relatifs à la révision de l'OMP seront finalisés. Ensuite, il s'agira principalement de préparer la mise en œuvre et l'entrée en vigueur du droit des marchés publics révisé, prévues pour le 1^{er} janvier 2021, en tenant compte en particulier du changement de paradigme voulu par le Parlement. Cela implique, d'une part, la mise à jour et la création d'instruments et de moyens auxiliaires harmonisés en collaboration avec les différents échelons de l'État fédéral. D'autre part, la collaboration et les dialogues avec les associations économiques seront renforcés.

Au niveau fédéral, les travaux sur une stratégie d'acquisition de la Confédération commenceront en étroite collaboration avec la KBOB.

Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2018

https://www.bkb.admin.ch/dam/bkb/Gemeinsamer_Jahresbericht_der_zentralen_Beschaffungsstellen_fr.pdf.download.pdf/Gemeinsamer_Jahresbericht_der_zentralen_Beschaffungsstellen_fr.pdf

Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics

La CA a participé à l'élaboration des avis du Conseil fédéral concernant les interventions parlementaires suivantes:

- Interpellation Semadeni Silvia 19.3607 – La Confédération pratique-t-elle la sous-enchère salariale?
- Interpellation Friedl Claudia 19.3691 – Investir dans le développement durable pour prévenir la perte de biodiversité
- Postulat Burgherr Thomas 19.3887 – Rendre obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général dans le système de santé
- Interpellation Sommaruga Carlo 19.3939 – Importations de gravier. Quel respect des standards sociaux et environnementaux?
- Postulat Bourgeois Jacques 19.4213 – Sanctions au lieu d'exécution des travaux
- Interpellation Roduit Benjamin 19.4259 – Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse
- Interpellation Candinas Martin 19.4340 – Les adjudications «in-state» sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?

Ces interventions ainsi que d'autres concernant les marchés publics se trouvent sur le [site Internet de la CA](#)¹¹.

¹¹ <https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/oefentliches-beschaffungswesen/parlamentarische-vorstoesse.html>.